Consultez nos sites : https://outils.onera.net/syndicats/cfdt/ et http://cfdt.onera.free.fr/
Et retrouvez nos communiqués : http://cfdt-onera.agence-presse.net/

Infos CFDT – juin 2022

Mesure du temps de travail
AG du personnel à Chatillon

Le lundi 27 juin, une AG du personnel a été validée à une date qui ne convenait pas aux responsables CFDT. Malheureusement suite à de sérieux empêchements, la CFDT n'a pas pu participer à cette réunion.

Notre absence n'a pas permis au personnel de Chatillon d'entendre un autre point de vue que le dénigrement systématique de la négociation en cours, et accessoirement de la CFDT. Nous réfléchissons au moyen de vous transmettre autrement notre point de vue sur cette négociation.

D'ores et déjà nous tenons à préciser quelques points. La direction a effectivement une obligation de mettre en place une mesure du temps de travail pour tous ses salariés. Pour cela, elle s'appuie sur 2 outils, le forfait-jours et un régime d'horaires individualisés.

Les 2 sont liés. Pour mettre en place le forfait-jours, la direction a besoin d'un accord. Ce n'est pas le cas, pour le régime d'horaires individualisés. Et les choses sont très claires :

1- Refuser de négocier le forfait-jours, comme le fait l'entente CFE-CGC/CGT, c'est refuser de négocier le régime d'horaires individualisés et c'est laisser la Direction seule décider de l'outil et de son organisation.
2- En cas d'absence de forfait-jours, le régime de contrôle des horaires sera très strict et perdra toute la souplesse que la majorité d'entre nous souhaite.

Dire ou faire croire à tous que le LPP peut rester en rajoutant simplement une mesure d'entrée/sortie en guise de mesure de temps de travail, c'est mentir ! Comment croire que la Direction va accepter de payer toutes les heures supplémentaires sans même vérifier qu'il s'agit réellement d'heures travaillées, sans même revoir les temps de repas, les temps de pause, les temps de formations externes ou encore sans imposer de plages fixes de présence obligatoire ?

Oublier de dire que dans le projet d'accord de forfait-jours, une journée normale est définie à 8h et non à 13h, que le nombre de jours de travail ce n'est pas 218 jours comme la loi le permet mais le même nombre de jours qu'actuellement (en conservant les Jartt), dire que la réversibilité obtenue par la CFDT est bidon, dire que les nouveaux embauchés seront tous au forfait-jours, ce ne sont que des approximations grossières et des mensonges.

Laisser croire que la CFDT est pour le forfait-jours, n'a pas de sens. Quel forfait-jours ? Celui que l'entente nous décrit avec 13h/jours, 218j/an, 30% d'heures en plus, des pressions et des RPS à gogo … Mais la CFDT non plus n'en veut pas.

Par contre, nous considérons qu'il est possible de négocier

- Un volet forfait-jours dans lequel les conditions de travail seront cadrées et sécurisées, un projet qui prenne en compte toutes les craintes que peut susciter le forfait-jours (augmentation des charges de travail, RPS, …), un projet que certains choisirons volontairement et convaincus et qu'ils pourront abandonner au gré de l'évolution de leur cadre de travail ou de leur situation familiale par exemple.
- Un volet horaires individualisés qui offrira souplesse, qui garantira le respect des horaires et le paiement des heures sup. lorsqu'il y en aura, un volet qui ne sera pas un repoussoir vers le

forfait-jours, un volet qui garantira aussi aux « non cadres » (et aux cadres qui ne passeront pas au forfait-jours) des conditions de travail sereines.

Nous voulons y croire parce que nous ne nous résignons pas à une situation qui serait un échec pour tous et qui ne serait certainement pas une amélioration de nos conditions de travail. Nous savons pertinemment qu'il y a des risques, des craintes justifiées et nous les prenons justement en compte.

Depuis le début de la négociation, il y a eu beaucoup d'efforts de compréhension mutuelle, des avancées mais, en l'état (vidéo présentée sur l'intranet), nous sommes encore très très loin de parvenir à un accord. Et la CFDT ne signera pas un texte qui ne lui conviendra pas. La direction connait nos demandes.

Prochaine réunion probablement en juillet puis ensuite à la rentrée. Cette négociation sera encore longue.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter vos délégués CFDT.